



## **QUESTIONNAIRE D'AUTO EVALUATION EN AMONT DE L'ADHESION A LA FIDI**

1 - Je confirme que mon activité principale est le **diagnostic technique immobilier** et/ou le « repérage amiante-plomb-polluants dans le bâti » et qu'elle représente au moins 50% de mon CA si j'ai d'autres activités

OUI [ ] NON [ ]

2 - Mon code APE/NAF est bien le **7120B** ou mon Kbis contient dans l'objet de la société les termes de Diagnostic ou Diagnostiqueur Immobilier ?

OUI [ ] NON [ ]

3 - Je dispose d'au moins **1 technicien/opérateur dans l'effectif (ou le mandataire social pour les indépendants) certifié dans au moins l'un des 6 diagnostics du Dossier de Diagnostic Technique (DDT) : gaz, électricité, amiante, DPE, plomb, termites) dans mon entreprise ?**

OUI [ ] NON [ ]

4 - Je n'exerce **pas d'autres activités en contradiction avec les règles d'IMPARTIALITÉ et d'INDÉPENDANCE** exigées par les textes réglementaires et déontologiques du métier de Diagnostiqueur

Notamment :

- Mon kbis ne contient aucune mention de "courtage en travaux", "mise en relation avec les entreprises de travaux" ou "réalisation des travaux".
- Mon entreprise de diagnostic est totalement indépendante des professionnels réalisant ou préparant "les ventes immobilières" : agents immobiliers, notaires)

OUI [ ] NON [ ]

5 - Les techniciens/opérateurs certifiés qui interviennent pour mon entreprise **ont suivi les formations et obtenu les certifications requises pour réaliser les diagnostics et repérages COCHES dans mon dossier d'adhésion**, notamment :

- PLOMB MENTION pour les DRIP
- AMIANTE MENTION pour les repérages amiante avant travaux et les repérages listes A et B ERP 1 à 4 et IGH
- DPE MENTION pour les locaux hors maison individuelle

OUI [ ] NON [ ]

VOS COMMENTAIRES : -----  
-----  
-----  
-----  
-----

Si vous avez coché une ou plusieurs réponses négatives, votre dossier de demande d'adhésion pourra être refusé par les membres de notre CA.